

À l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux à la presse organisée par la Centrale syndicale du secteur public (Csp) que préside Jean-Marc Bikoko, les syndicats, membres de ce regroupement ont saisi l'occasion qui leur était offerte, le 10 février 2012, à la bourse du travail, sise au rond-point Bout Carré à Mvog Ada (Yaoundé), pour réitérer le mot d'ordre de grève lancé il y a quelques jours. Pour les signataires de ce nouvel appel à la grève que sont Mbassi Ondoa Thobie de la Fédération camerounaise des syndicats de l'Éducation (Fecase), Phouet Foé Maurice Angelo du Syndicat national autonome de l'éducation et de la formation (Snaef), Zé Joseph du Syndicat national unitaire des instituteurs et des professeurs d'École normale (Snuipen), après avoir statué sur le protocole d'accord (**lire le dossier intitulé : Etoudi, le centre de l'inertie**) du 6 février 2012 entre les responsables des syndicats de l'Éducation et certains membres du gouvernement, ils n'ont pas été convaincus par leurs interlocuteurs qui sont restés vagues dans leurs engagements et se sont contentés de faire, comme à l'accoutumée, de vagues promesses.

Pour les syndicalistes, *" au sujet de la prime documentation et de recherche, le gouvernement est resté vague tant sur le montant que sur l'effectivité de paiement de ladite prime. Par rapport au montant de 50 000 F Cfa réclamés, nous n'en saurons davantage qu'au terme des travaux du comité ad hoc mis en place. Quant à l'effectivité du paiement des montants provisoires de 15 000 F et de 10 000 F décidés d'autorité, les délais proposés par le Gouvernement, " à brève échéance ", ne correspondent à aucune date précise du calendrier de l'année civile ".*
Les syndicalistes continuent en affirmant qu'au sujet de l'échelonnement indiciaire des personnels des corps de l'Éducation, l'avant-projet de texte à soumettre à l'attention du chef de l'état
" ne serait, lui aussi, connu qu'au terme des travaux du comité. "
Ils n'ont pas oublié de signaler, comme pour dénoncer les tactiques dilatoires du gouvernement, que

"les rencontres de juin et d'août 2009 ayant regroupé le Gouvernement et tous les Syndicats de l'Éducation sur la même préoccupation avaient déjà abouti à la rédaction d'un avant-projet de décret transmis au Premier Ministre qui avait alors instruit ces rencontres. "
S'agissant de la réitération du mot de grève, les syndicalistes estiment que le gouvernement continue *" de s'illustrer, à coups de promesses, dans le dilatoire et la mauvaise foi ".* C'est la raison pour laquelle,
" les Organisations syndicales cosignataires réitèrent leur appel à la grève pour les 14, 15, 16 et 17 février 2012. Elles demandent par conséquent à tous les enseignants du secteur public relevant des Enseignements secondaires de s'abstenir de toute activité pédagogique pendant cette période. "



Le succès de ce mot d'ordre de grève risque d'être affecté, étant donné que dans le milieu des syndicats du secteur de l'Éducation, les sons de cloche sont discordants. C'est ainsi que le 08 février 2012, d'autres syndicats dont notamment, le syndicat national autonome de l'Enseignement secondaire (Snaes), le Syndicat national indépendant des Enseignants de base (Snieb) et la Teachers' Association off Cameroon (Tac) s'étaient réuni à Dschang, et "*s'appuya nt sur le consensus arraché à leurs bases respectives*
, [ont demandé]
aux enseignants de suspendre le mot d'ordre de grève du 1er février 2012 pendant toute la durée des négociations en cours
". Pour ces syndicats,
"considérant la non-application depuis 11 ans et deux mois des dispositions du décret n°2000/0359 du 5 décembre 2000 portant statut particulier des fonctionnaires de l'éducation nationale dans ses dispositions concernant la prime de documentation et de recherche, l'attribution des palmes académiques, le rééchelonnement indiciaire et l'intégration des instituteurs contractuels entre autres ;
Considérant les nombreuses actions que les syndicats ont engagées en vain pour amener l'État à donner droit à ces revendications légitimes ;
Rappelant qu'un mot d'ordre de grève avait déjà été suspendu à la rentrée scolaire 2011/2012 pour permettre à l'État de respecter l'engagement qu'il avait pris de payer dès le mois de janvier 2012 la prime de documentation et de recherche, mais que malheureusement l'État vient une fois de plus de manquer à cette promesse ;
toutefois, prenant en compte les engagements fermes du gouvernement signés conjointement avec les syndicats d'enseignants au cours de la rencontre du 6 février 2012 et au regard de la difficulté qu'il ya eut à convaincre les enseignants de la nécessité de suspendre la grève en cours pour donner toutes ses chances aux négociations actuellement engagées ;
Tiennent à réaffirmer ici leur volonté d'aboutir à une sortie de la crise actuelle par les voies du dialogue et de la négociation. Ces organisations ont dans ce but convaincu leurs militants de la nécessité d'accorder une fois de plus au gouvernement la confiance que celui-ci a demandée afin de le juger au pied du mur. Néanmoins, une mise en œuvre sans délai du volet du protocole du 6 février 2012 relatif au paiement immédiat de la prime de documentation et de recherche aux montants provisoires de 15000FCfa et 10000FCfa serait de nature à renforcer le

climat de confiance dont le groupe de travail dénommé " commission ad hoc " aura besoin pour travailler en toute sérénité. "
Cette prise de position fait l'affaire du Gouvernement qui a l'art de diviser pour mieux régner. Il est presque certain, relève un observateur averti, que *" le gouvernement ne respectera pas ses engagements et usera du dilatoire pour non seulement émousser l'ardeur des syndicalistes, mais également pour les discréditer aux yeux des enseignants "*
. Avis donc à tous ceux qui vont dîner avec le Diable en oubliant de se munir de longues cuillères.
J-B. Talla

La Csp présente ses vœux à la presse



La salle de conférence de la Centrale syndicale du secteur public (Csp), sise au Mvog Ada (Yaoundé), au lieudit Bout Carré, a été le cadre, le 10 février 2012, de la cérémonie de présentation des vœux à la presse. Cette cérémonie a eu lieu en présence d'une vingtaine de journalistes. Elle était présidée par Jean-Marc Bikoko, président de cette confédération entouré de Mbassi Ondoa Thobie de la Fecase, Phouet Foé Maurice Angelo du Snaef et de Zé du Snuipen.

Dans son propos préliminaire, le président confédéral a tenu à rappeler que la cérémonie du jour est la matérialisation d'une des résolutions du 2e Congrès ordinaire de la Csp tenu les 25, 26 et 27 août 2010 à Yaoundé qui avait donné quitus aux dirigeants de leur confédération de marquer un petit temps d'arrêt au début de chaque année pour revisiter le chemin parcouru tout au long de l'année écoulée, et d'échanger avec les représentants des différents médias sur l'actualité ambiante. C'est pourquoi, il profite de l'occasion pour présenter à toute la famille de la presse les vœux pour l'année qui vient de démarrer et lui exprimer toute sa gratitude.
Revenant sur l'année, l'orateur a jeté un regard sur les activités qu'ils ont menées au cours de l'année écoulée. Sans être exhaustif, il a mentionné qu'au cours de l'année 2011 la Csp et les syndicats affiliés se sont concentrés essentiellement sur les activités traditionnelles de sensibilisation, d'information et de syndicalisation, de réseautage, de plaidoyer et de lobbying.
Concrètement les activités menées au cours de l'année écoulée sont, entre autres : *" (1) Le Plaidoyer pour la publication d'une loi sur les syndicats, la loi sur les syndicats attendue depuis 1990 n'ayant toujours pas vu le jour ; (2)Le procès contre les 7 militants de la CSP arrêtés le 11 novembre 2010 devant les services du 1er ministre et traduits depuis lors devant les juridictions pour trouble à l'ordre public et manifestation illégale. Après plus d'un an de procès, l'affaire est mise en délibéré pour le 5 mars 2012 ; (3) La célébration de la Journée internationale du Travail (le 1er mai) en marge des cérémonies officielles. "*
Pour l'année 2012, le plan d'action de la Csp prévoit : *"(1) la mobilisation actuelle des enseignants pour la revendication de leur prime de documentation et de recherche à eux accordée par leur statut particulier et attendue depuis décembre 2000 ; (2)La relance des anciennes revendications des agents de la Fonction publique dont les plus récurrentes sont le rétablissement des salaires à leur niveau de décembre 1992 et leur revalorisation de 30% pour tenir compte du coût actuel de la vie, et l'harmonisation de l'âge de départ à la retraite à 60 ans pour tous les travailleurs de la Fonction publique ; (3)le Plaidoyer pour la publication d'une loi sur les syndicats ; (4) la mobilisation des travailleurs, aux côtés des acteurs de la société civile pour la revendication de la dissolution de Elecam, la refonte des listes électorales, les candidatures indépendantes aux élections, l'harmonisation des lois électorales et une transition démocratique. Toutes choses indispensables pour la réconciliation des Camerounais en général et des travailleurs en particulier avec leurs gouvernants ".*
Les débats qui ont suivi ont permis aux journalistes d'avoir la position de la Csp sur la gouvernance politique et surtout sur les sons de cloche discordants entre les syndicats en rapport avec le mot d'ordre de grève et les revendications des enseignants. Pour le président de la Csp, pour comprendre ce qui se passe, il suffit d'avoir à l'esprit qu'il existe des syndicats jaunes qui travaillent pour le gouvernement et des syndicats indépendants.
Les responsables des syndicats ayant pris part à la rencontre qui a eu lieu le 6 février 2012 entre les ministres et eux ont, par la suite, pris la parole pour donner les raisons qui les poussent à maintenir le mot d'ordre de grève.

Serge Alain Ka'abessine